Imprimer

1999/09/24 Un indice qui mesure l'usage public du français

Québec, le 24 septembre 1999. - Le journal *Le Devoir* a publié ce matin un article de Charles Castonguay intitulé « Le SLUP, un indice inutile et faux ».

Le Conseil de la langue française tient à rappeler que son mandat lui impose de mesurer l'objectif premier de la Charte de la langue française. Cet objectif vise à faire du français, la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications et du commerce et des affaires.

L'indice du français langue d'usage public est une mesure qui permet justement de quantifier le nombre de Québécois qui rencontrent les objectifs de la Charte de la langue française. Il ne tient pas compte de la langue d'usage à la maison, la politique linguistique n'ayant pas pour objet la vie privée des gens. Cet indice, ILUP (et non pas SLUP tel que l'a rebaptisé monsieur Castonguay) ne se substitue pas aux mesures de langue maternelle et de langue d'usage à la maison. Il mesure une réalité différente.

« L'égarement sémantique » que nous attribue monsieur Castonguay, en discutant de la notion de francophone, vient plutôt de ceux qui ont mal interprété à la fois les objectifs de la loi et le mandat du Conseil.

En outre, Charles Castonguay accuse le Conseil d'avoir travaillé dans le secret. Il n'a manifestement pas lu l'énoncé de politique linguistique de 1996 qui demandait au Conseil de construire un tel indice, ni les derniers rapports annuels du Conseil qui font état de ces travaux.

Une mesure efficace de la langue d'usage public

Charles Castonguay estime que l'indice du Conseil est faux et qu'il ne mesure pas ce qu'il doit mesurer. Il préférerait utiliser la première langue officielle parlée, calculée par Statistique Canada qui est en premier lieu un reflet de la langue maternelle et de la langue parlée à la maison. Mais peut-on, comme le fait Charles Castonguay, inférer directement l'usage public d'une langue à partir de la langue maternelle, de la langue d'usage à la maison et de la connaissance des langues officielles?

L'étude du Conseil montre en effet, que 23 % des anglophones de langue d'usage à la maison dans la région métropolitaine de Montréal utilisent le français en public. Elle montre aussi que les personnes qui parlent une autre langue que le français ou l'anglais à la maison utilisent le français dans leur vie publique dans une proportion de 54 %. L'approche de Charles Castonguay, en utilisant la première langue officielle parlée (PLOP), ignore cette réalité. L'indice du Conseil rend compte de l'usage des langues dans une douzaine de situations de communication publique, ce qui renforce sa valeur.

Une mesure qui rend bien compte de l'usage des deux langues le français et l'anglais

Charles Castonguay reproche à l'étude du Conseil « d'éliminer la possibilité d'un comportement synthétique bilingue ». Qu'en est-il?

En utilisant la première langue officielle parlée (PLOP), Charles Castonguay identifie seulement 7 % des résidents de l'Île-de-Montréal qui utiliseraient à la fois les deux langues. L'indice du Conseil identifie quant à lui 17 % de résidents qui utilisent les deux langues à des degrés divers. Il mesure donc mieux la réalité de l'usage des deux langues. Ces personnes sont classées dans les catégories « surtout français « ou » surtout anglais », parce qu'il y a toujours une langue plus dominante que l'autre.

Une marge d'erreur normale dans de telles études

Charles Castonguay feint d'ignorer que même un recensement comporte une marge d'erreur. Statistique Canada reconnaît que d'un recensement à l'autre les données peuvent varier artificiellement dans une proportion de 1 %. Cette variation est due particulièrement aux immigrants et aux allophones qui sont dans une situation linguistique plus diversifiée. Cette variation est supérieure à 1 % lorsqu'on parle de la région métropolitaine; elle est plus grande encore lorsqu'on parle de l'Île-de-Montréal puisque les immigrants et les allophones y sont davantage concentrés.

De ce fait, Charles Castonguay considérerait comme une évolution une différence de 1 % alors que cette différence peut être artificielle. Pourtant tout le chapitre V de son étude sur l'assimilation linguistique, que le Conseil a publiée en 1994, est consacré à cette question.

L'étude réalisée par le Conseil comporte quant à elle les marges d'erreur normales dans ce type d'enquête. Par ailleurs, elle ne prend en considération que les personnes âgées de 18 ans et plus, natives ou immigrées avant 1995. Il faut donc s'attendre à de légères différences entre les données du recensement qui portent sur l'ensemble de la population et celles de l'étude du Conseil.

En dernier lieu, le Conseil tient à rappeler qu'il a travaillé, au plan méthodologique, avec certains des meilleurs experts reconnus dans ce domaine : messieurs Paul Bernard et Jean Renaud du Département de sociologie de l'Université de Montréal ainsi que monsieur Victor Tremblay de la firme STATPLUS.

- 30 -